

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020

Vous lirez :

En bleu : les notices explicatives

En italique : les interventions

En noir : les délibérations

Monsieur le maire ouvre la séance.

L'an deux mille vingt, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire sortant, en suite des convocations adressées le 29 juin 2020.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Catherine **OUSSET**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Fabrice **HOULIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Serge **HAMELIN**, Suzanna **MARTINET**, Frédéric **BRUNOT**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Sylvie **POIRIER**, Mahmut **GÜNER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Jules **NOUGA NOUGA**, Valérie **JACKY**, Armand **DE MAIGRET**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Luis-José **TENTE MARQUES**, Michel **BILLOUT**, Clotilde **LAGOUTTE**, Mohammed **KHERBACH**, Sylvie **GALLOCHER**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Aymeric **DUROX**.

Monsieur le maire procède à l'appel nominatif de l'ensemble des conseillers municipaux. Avant de passer la présidence de séance, il prononce un discours introductif :

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord quelques explications concernant l'installation de cette séance un peu particulière.

J'ai essayé tout à la fois de tenir compte des exigences dont m'avait fait part indirectement Madame Le Bouter, de la nécessité de préserver la santé des habitants et de respecter les règles de sécurité. L'installation que j'ai choisie permet donc de libérer toutes les sorties de secours.

Le nombre de places pour le public est donc limité à 147. Je ne vois pas comment il était possible d'en accueillir davantage et la nouvelle majorité a décidé de filmer la séance et de la diffuser sur la page Facebook de la Ville. Maintenant une fois élu, la nouvelle maire ou le nouveau maire pourra décider d'ouvrir en grand toutes les portes et laisser entrer qui veut, ce ne sera plus de ma responsabilité.

Cela étant j'ai assumé mes fonctions de maire de septembre 2002 à mars 2008 puis de décembre 2012 à juillet 2020.

Ce soir je serai contraint de les abandonner à nouveau. Le suffrage universel peut s'avérer cruel.

J'entends beaucoup d'analyses : certains pensent qu'il y a eu un manque de mobilisation des habitants qui me soutiennent, probablement parce qu'il pensait que la confortable avance que la liste que je conduisais au premier tour garantissait la victoire au second. D'autres sont plus directs : il y en avait marre de « Billout ». D'autres encore insistent sur cette drôle de période où un deuxième tour est organisé 3 mois et demi après le premier, après avoir vécu le confinement et un drôle de déconfinement... Il y a sans doute un peu de tout cela mais en définitive la belle liste que j'ai eu la fierté et le plaisir de conduire est battue seulement de 48 voix. Je ressens donc un profond sentiment d'injustice mais je respecte le verdict.

Je ferai juste remarquer qu'être élus avec juste 22 % des inscrits, 1 Nangissien sur 5, doit nous amener tous à être humbles et prudents.

Nous respecterons le suffrage universel tel qu'il s'est exprimé et nous ne demanderons pas au juge administratif l'annulation de l'élection. Le faible écart de voix, les faux sites, les accusations mensongères, la violence des mots utilisés nous permettaient de constituer un dossier solide mais nous ne voulons pas prendre le risque de faire organiser un 3e tour à l'automne dans des conditions sanitaires que nous ne connaissons pas encore.

En revanche nous irons bien au bout des plaintes déposées, en citation directe devant les tribunaux ou avec constitution de partie civile.

Je vais donc redevenir un conseiller municipal d'opposition et un conseiller communautaire et j'assumerai pendant ces 6 prochaines années ces mandats avec la même passion qui m'a animé jusqu'à maintenant.

J'exigerai le respect des élus de l'opposition qui représentent quasiment le même nombre de voix que la majorité et je veillerai à ce que tous leurs droits soient respectés. J'ai un peu l'impression que cela commence mal quand j'apprends au détour d'une conversation que les élus de la majorité et de l'opposition n'auront pas les mêmes adresses mail comme cela se fait dans toutes les assemblées démocratiques. Cela s'est toujours fait à Nangis, cela se pratique toujours au sénat, pourtant présidé par un sénateur « Les Républicains » que j'apprécie beaucoup. J'exigerai donc que nous soyons respectés de la même façon par la nouvelle majorité.

Je cède donc la place dignement, avec la conscience de quelqu'un qui aura toujours essayé de répondre au mieux aux exigences de l'intérêt général.

Je confie à une nouvelle équipe d'élus des services municipaux en nombre important pour une ville de moins de 9000 habitants qui rendent de grands services à la population. Ils sont bien organisés, bien dirigés.

Je confie à la nouvelle majorité des agents qui, dans leur grande majorité, sont d'excellents professionnels, totalement dévoués à leur(s) mission(s) de service public. Ils ont su une nouvelle fois le démontrer pendant cette crise sanitaire que nous traversons.

Je tiens encore une fois à les en remercier, à les en féliciter.

J'espère très sincèrement que les élus de la nouvelle majorité sauront prendre conscience de cette richesse humaine considérable et qu'ils ne céderont pas à la tentation de la diminuer. Aucun agent n'est en trop dans notre collectivité. Au contraire il aurait fallu créer bien d'autres postes mais les contraintes budgétaires que l'État a imposées aux collectivités locales ne nous l'ont pas permis.

Je le dis à la majorité : « Faites tout ce qu'il faut pour les garder », la population en a besoin.

C'est le rôle des fonctionnaires territoriaux d'assurer la continuité du service public. Et c'est pourquoi j'ai demandé à chaque directrice et directeur de service de préparer pour la nouvelle majorité la liste des décisions à prendre d'urgence et celle des dossiers importants en cours. Les nouveaux élus en charge de notre ville pourront prendre toutes leurs responsabilités en totale connaissance des choses.

Ensemble nous avons fait de grandes choses et les agents ont su entretenir admirablement notre beau patrimoine. Une deuxième fleur pour Nangis, ce n'est pas rien ! La ville est plus propre même si nous n'avons pas gagné la bataille contre ceux qui la salissent quotidiennement. Nos bâtiments sont bien entretenus comme en attestent tous les avis favorables de la commission de sécurité.

Et question sécurité nous laissons une très belle équipe de police municipale et un système de vidéo-protection largement amélioré et agrandi.

Et puis, rappelez-vous comme Nangis s'est transformée, équipée, d'abord avec Claude Pasquier depuis 1977. Puis en 2002 où j'ai repris le flambeau, nous avons agrandi et transformé l'Espace culturel que beaucoup nous envient, agrandi également la médiathèque Claude Pasquier. Nous avons requalifié la zone industrielle, construit une nouvelle station d'épuration, l'école des Roches et le centre Aqualude. Nous avons réalisé le quartier des Roches, installé de nouveaux commerces, créé une nouvelle avenue entre le rond-point de la Résistance et la gare. Et, nous l'oublions trop souvent, nous avons réussi à construire un système solidaire assurant une qualité d'eau potable et de réseau exceptionnels.

Aujourd'hui le parc relais de la gare va bientôt ouvrir. Un nouveau quartier, aux Pâtures du Gué va bientôt accueillir ses nouveaux habitants avec un cabinet médical pluridisciplinaire. L'école des Rossignots est dotée d'une restauration et d'une belle salle d'activité ouverte sur le quartier.

Il faut encore un peu de temps pour que Nangis Actipôle s'épanouisse. Une audio conférence lundi avec la sous-préfète a confirmé l'installation prochaine de FM Logistic mais il reste encore un an de procédure. Et puis il y a la Grande Plaine, un formidable projet écologique dont la vente des premiers terrains est un indéniable succès. Une nouvelle gendarmerie va y pousser. Peut-être une maison des associations si la nouvelle majorité poursuit le projet. La requalification de la Mare aux Curées et du centre-ville sont aussi des dossiers que nous avons engagés mais dont l'avenir est maintenant incertain.

Vous le ressentez sûrement j'ai plus de regret de ne pouvoir m'assurer que tout cela sera mené à bien et de belle façon que de quitter des fonctions prenantes au-delà de tout ce que l'on peut imaginer. Ce sont mon épouse et mes enfants qui sont contents.

Mais vous me connaissez, je ne vais pas abandonner Nangis comme ça. Je vais devenir, avec tous mes amis, un opposant aussi opiniâtre que constructif et j'espère que nous reverrons aussi souvent que possible sur le terrain ou pendant les grands événements qui, je l'espère, continueront d'être organisés.

Pour conclure, je voulais encore une fois vous dire combien j'ai été fier de travailler avec les élus de la majorité sortante mais aussi de la minorité, les agents de la collectivité, tous nos partenaires et les citoyens qui se sont engagés à nos côtés, toutes des personnes de grande qualité.

Et je reste bien sûr très satisfait de tout ce que nous avons construit ensemble.

Un dernier mot concernant la communauté de communes, celle-ci va élire son nouveau président jeudi prochain dans cette salle. Pour la première fois de l'existence de cette communauté de communes il y aura deux candidats à la présidence. Jusqu'à maintenant la Communauté de communes a su fonctionner en bonne intelligence sous la

présidence du maire de Clos-Fontaine, particulièrement apprécié. Parmi les deux candidats, l'un est un maire d'un village, très bien réélu pour la troisième fois, membre du bureau de l'Union des maires de Seine-et-Marne et du bureau de l'association des maires ruraux. L'autre est l'ancien maire de Mormant battu au premier tour. J'ai cru comprendre que c'est ce dernier qui aurait la préférence des élus de la majorité de Nangis au conseil communautaire mais je peux me tromper.

Je veux dire ici qu'il serait particulièrement choquant de ne pas tenir compte du suffrage universel et dangereux pour certains projets puisque cet élu n'a jamais caché son hostilité à la construction d'un gymnase intercommunal à Nangis.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, je terminerai mon propos en rappelant tout simplement que les Nangissiennes et Nangissiens seront seuls juges des changements qui vont s'opérer et vous savez combien ils peuvent être versatiles.

C'est pourquoi je vous le dis franchement : ce n'est qu'un au revoir !

Michel BILLOUT

Maire de Nangis jusqu'à ce soir.

Monsieur le Maire confie la présidence au doyen d'âge de la séance, Monsieur Armand DE MAIGRET.

Monsieur Mahmut Güner est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président de séance, Monsieur DE MAIGRET, introduit à son tour quelques mots :

Monsieur le Maire

Madame la Conseillère départementale

Mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Ayant, pour la première et sans doute la dernière fois, l'honneur de présider le Conseil municipal, je vais en abuser quelques instants. Au moment où une page, va probablement, se tourner à la mairie de Nangis, avec l'élection, pour la première fois, d'une femme à sa tête, je dirai quelques mots des hommes qui l'auront précédée. Je ne remonterai pas rassurez-vous, au grand-oncle de ma grand-mère, Henri GREFFULHE, mais seulement à la fin de la dernière guerre.

Je n'ai pas vraiment connu le docteur GABARROU, père de celui qui siégeait ici jusqu'aux élections, et M DEBRUERE. Mais M. PASQUIER m'a assuré, en s'excusant du jeu de mots involontaire, qu'ils avaient été de « grands maires ».

M. GUINVARCH, récemment décédé et aux obsèques duquel la municipalité a judicieusement envoyé une gerbe de fleurs, était un Breton, d'un caractère bien trempé, ce qui lui a coûté sa réélection. Mais il a laissé une situation financière parfaitement saine et il était scrupuleusement honnête.

Quand je lui avais suggéré d'organiser, pendant la campagne électorale, l'inauguration du bâtiment où nous nous trouvons, il avait refusé, au motif que les travaux n'étaient pas tout à fait terminés. Cela permit à son successeur de l'inaugurer en grande pompe quelques mois plus tard.

Celui-ci, M. PASQUIER, avait une personnalité complexe et généralement séduisante. Après sa victoire surprise de 1977, il fut réélu quatre fois, ce qui est rare. Militant actif dans un parti « révolutionnaire », il était néanmoins, à beaucoup d'égards, attaché aux traditions. Beaucoup plus ouvert au dialogue qu'il n'en avait l'air, il appréciait l'humour. Ne détestant pas les coups tordus, il les reconnaissait ensuite avec une franchise désarmante. J'ai été fier d'être son adversaire, mais je regrette de n'avoir pas pu assister à ses obsèques.

Après lui qui consacrait à la mairie tout son temps, M. DELANNOY, malgré toute sa bonne volonté, a montré la difficulté qu'il y a à cumuler la fonction de Maire d'une ville comme Nangis avec un emploi salarié.

Enfin, M. BILLOUT m'excusera de ne pas faire son éloge, puisqu'il est présent et que je ne voudrais pas froisser sa modestie. Mais je soulignerai que depuis que nous avons été élus, non pas ensemble, mais simultanément, en 1995, nos relations ont toujours été parfaitement courtoises, comme il se doit entre adversaires politiques.

Nous allons maintenant procéder à l'élection de leur successeur. Qui est candidat ?



Délibération n°2020/JUIL/043

Rapporteur : Armand DE MAIGRET

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : ELECTION DU MAIRE DE LA VILLE DE NANGIS

Suite aux élections municipales et communautaires de l'année 2020, le premier point devant être soumis au vote du conseil municipal porte sur l'élection du maire en vue de la passation de fonction.

En effet, la législation énonce que dans chaque commune, un maire doit être élu parmi et par les membres du conseil municipal (art. L2122-1 et L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le temps de cette élection, la séance est présidée par le doyen d'âge de l'assemblée délibérante (art. L.2122-8 du CGCT)

Il est précisé que cette élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (art. L2122-7 du CGCT).

Le conseil municipal a également l'opportunité de désigner deux assesseurs parmi les membres du conseil municipal pour s'occuper de l'organisation du vote.

Le conseil municipal est donc invité à élire le maire de la commune de Nangis.

N°2020/JUIL/043

OBJET :

ELECTION DU MAIRE DE LA VILLE DE NANGIS

Le Conseil Municipal, sous les présidences respectives de Monsieur Michel BILLOUT, Maire et de Monsieur Armand DE MAIGRET, en qualité de doyen de l'assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-1 et suivants,

CONSIDERANT la lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales par le doyen de l'assemblée,

CONSIDERANT que dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints doivent être élus parmi les membres du Conseil municipal,

CONSIDERANT que le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil municipal parmi ses membres,

CONSIDERANT que le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame Clotilde LAGOUTTE et Madame Suzanna MARTINET acceptent de constituer le bureau,

Le doyen fait un appel à candidature à la fonction de maire de la commune de Nangis :

- Madame Nolwenn LE BOUTER se porte candidate au nom du groupe « Agir Ensemble pour NANGIS »
- Monsieur Aymeric DUROX se porte candidat au nom du groupe « Demain Nangis »

Monsieur DE MAIGRET enregistre les candidatures de Madame LE BOUTER et de Monsieur DUROX.

Monsieur DUROX souhaite s'exprimer sur sa candidature. Monsieur DE MAIGRET lui donne la parole :

Monsieur le Président de séance, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La campagne électorale est finie. Elle aura été marquée par une crise sanitaire exceptionnelle par son ampleur et ses conséquences, et qui aura je crois, profondément influé et donc faussé les résultats. Néanmoins les résultats sont là et il faut s'incliner devant la décision du peuple, le seul souverain.

Je remercie chaleureusement les 706 électeurs du premier tour, véritable choix du cœur, ainsi que les vaillants 301 électeurs du second tour. Je remercie aussi tous les membres de la liste que j'ai eu l'honneur de mener.

Pour introduire mon bref propos, je voudrais revenir sur une expression utilisée par M. BILLOUT durant la campagne et même avant, qualifiant Nangis de ville monde. Cette expression vide de sens, vise à faire accepter une situation en réalité inacceptable. Je ne l'accepte pas. Nangis est une ville française, au sein d'un canton français, d'un département français, à l'intérieur d'une région française et d'un pays qui s'appelle la France. Nangis est et doit demeurer une ville française.

C'est tout l'objet de mon combat et de mon engagement, ici et ailleurs.

Pour ce faire, il faut bien sûr limiter drastiquement tout nouveau logement social, lutter contre l'insécurité, le communautarisme et toutes les formes d'islamisation rampante. Je souhaiterais par exemple que la majorité baptise rapidement une nouvelle artère de la ville du nom d'Arnaud BELTRAME, véritable héros français.

Il faut aussi soutenir nos aînés, véritables mémoires vivantes de notre ville et de notre pays, et également valoriser notre patrimoine, notre identité.

Tout cela était dans notre programme, et la majorité peut s'en inspirer si elle le souhaite. Je serai un opposant critique mais constructif. Je soutiendrai toutes les mesures qui me sembleront servir l'intérêt général et je m'opposerai à celles qui s'en éloigneront.

Je serai aussi un observateur attentif du respect qui est dû à l'opposition, à travers le règlement intérieur qui sera voté, mais aussi le fonctionnement des commissions.

C'est la conception que j'ai d'une vie démocratique efficace parce que sereine et respectueuse.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Aymeric DUROX

Monsieur Aymeric DUROX regrette que son opinion ne soit pas partagée par certaines personnes et ne pense pas avoir dit quoi que ce soit qui puisse heurter la sensibilité de quiconque, puisqu'il dit que toutes les personnes présentes sont « tous français ». Il remercie l'assemblée de son attention.

Monsieur DE MAIGRET demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. Monsieur BILLOUT demande à prendre la parole.

Monsieur Michel BILLOUT s'adresse à Monsieur DUROX et lui indique que si tant de personnes sont sortis de la salle durant son discours, c'est qu'elles se sont senties offusquées par ses paroles. Il ajoute que ce sont tous des citoyens français. Ils ont tous été électeurs. Il confirme que Nangis est une ville « Monde », et qu'elle est constituée de citoyens français qui sont venus d'horizons parfois lointains. Il précise que des citoyens français dont les origines viennent de l'ensemble des continents de cette planète certifie que Nangis est une ville « Monde ». Il indique être fier de le dire, et ajoute que ce n'est pas vide de sens. Il affirme que c'est la raison pour laquelle tant de personnes ont considéré qu'elles ne voulaient plus en entendre davantage. Monsieur BILLOUT conclut en disant qu'il se sentait moins gêné que d'autres de ne pas avoir eu de report de voix sur sa liste et annonce que son groupe ne voterait ni pour Madame Nolwenn LE BOUTER ni pour Monsieur Aymeric DUROX.

Monsieur DE MAIGRET invite chaque conseiller municipal à passer au vote en les appelant nominativement à l'urne. Après le vote, les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du secrétaire de séance et du président de séance.

Ce dernier, proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés (blancs) : 6
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité requise : 15

- **Madame Nolwenn LE BOUTER a obtenu 22 voix.**
- Monsieur Aymeric DUROX a obtenu 1 voix.

Madame Nolwenn LE BOUTER, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur DE MAIGRET cède la présidence à Madame LE BOUTER. Elle remercie les conseillers municipaux qui lui ont accordé leur confiance ce soir puis indique qu'elle procède à une modification de l'ordre du jour en soustrayant les points suivants :

- Création et détermination du nombre de postes de conseillers municipaux délégués (n°2020/JUIL/046) ;
- Majoration de 15 % au titre des communes chefs-lieux de canton des indemnités de fonction du maire et des adjoints au maire (n°2020/JUIL/047) ;
- Indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués (n°2020/JUIL/047)

Celles-ci seront abordées lors de la prochaine séance du conseil municipal.



NOTICE EXPLICATIVE**OBJET : CREATION ET DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Suite aux élections municipales et communautaires de l'année 2020, le second point devant être soumis au vote du conseil municipal porte sur la création du nombre de postes d'adjoints au maire en vue de leurs élections.

La fonction d'adjoint au maire dans une commune est une obligation au regard de l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le nombre d'adjoint peut varier mais il ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal (art. L.2122-2 du CGCT).

Le Conseil municipal de Nangis étant composé de 29 sièges, le nombre maximal d'adjoints au maire est défini selon le calcul suivant : $(29 * 30) / 100 = 8,7$

Dans la mesure où ce calcul donne un résultat décimal, il doit nécessairement être arrondi à l'entier inférieur. Le nombre d'adjoints au maire ne pourra donc pas excéder 8.

Le conseil municipal est donc invité à créer et déterminer le nombre d'adjoints au maire de la commune de Nangis.

N°2020/JUIL/044	OBJET : CREATION ET DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS AU MAIRE
------------------------	--

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-1 et L.2122-2,

CONSIDERANT que dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints doivent être élus parmi les membres du Conseil municipal,

CONSIDERANT que le nombre d'adjoints au maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 8 postes pour la commune de Nangis,

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche de l'administration de la commune de Nangis, de créer plusieurs postes d'adjoints au maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE Unique :

CREER 8 postes d'adjoints au maire de la commune de Nangis.



NOTICE EXPLICATIVE**OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE NANGIS**

Suite aux élections municipales et communautaires de l'année 2020, le troisième point devant être soumis au vote du conseil municipal porte sur l'élection des adjoints au maire, selon le nombre de postes créés par la précédente délibération.

En effet, la législation énonce que dans chaque commune, les adjoints au maire sont élus parmi et par les membres du conseil municipal (art. L2122-1 et L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est précisé qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Par principe, ce scrutin est secret au sens de l'article L2121-21 du CGCT. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a également l'opportunité de désigner deux assesseurs parmi les membres du conseil municipal pour s'occuper de l'organisation du vote.

Le conseil municipal est donc invité à élire les adjoints au maire de la commune de Nangis.

N°2020/JUIL/045	OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE NANGIS
------------------------	--

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2,

CONSIDERANT que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Madame le maire sollicite deux volontaires comme assesseurs : Monsieur Cédric CONTENT' et Madame Nimca CIGE acceptent de constituer le bureau,

Madame le Maire fait un appel à candidature à la fonction d'adjoint au maire de la commune de Nangis,

Monsieur Alban LANSELLE propose la liste de candidats au nom du groupe « Agir Ensemble pour NANGIS »,

Madame le Maire enregistre la candidature de la liste suivante : M. LANSELLE Alban, Mme OUSSET Catherine, M. DUCQ Philippe, Mme SCHUT Stéphanie, M. HAMELIN Serge, Mme LION Edith, M. FAROY Dany, Mme REGNAULT GALLOIS Chantal.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du secrétaire de séance et du maire.

Madame le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés (blancs): 7
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité requise : 15

Ont obtenu :

Liste « Agir Ensemble pour NANGIS »,

- 22 voix

La liste « Agir Ensemble pour NANGIS » ayant obtenu la majorité absolue des voix, Madame le maire proclame chaque candidat élu Adjoint au maire et sont immédiatement installés dans leurs fonctions. Madame le Maire précise les fonctions de chaque adjoint au maire :

- 1^{er} adjoint ► Alban LANSELLE (Finances)
- 2^{ème} adjoint ► Catherine OUSSET (Urbanisme & Emploi)
- 3^{ème} adjoint ► Philippe DUCQ (Sécurité)
- 4^{ème} adjoint ► Stéphanie SCHUT (Politique de la commande publique & des travaux)
- 5^{ème} adjoint ► Serge HAMELIN (Environnement & Ruralité)
- 6^{ème} adjoint ► Edith LION (Education)
- 7^{ème} adjoint ► Dany FAROY (Culture & Santé)
- 8^{ème} adjoint ► Chantal REGNAULT-GALLOIS (Action sociale & Solidarités)

Madame le maire précise que les adjoints au maire seront accompagnés dans leurs fonctions de conseillers municipaux délégués qui seront désignés lors de la séance du prochain conseil municipal.

Monsieur BILLOUT demande la parole. Madame le maire la lui donne.

Monsieur BILLOUT félicite Madame le Maire pour son élection et lui remet la mallette d'astreinte. Il précise à Madame le Maire que l'astreinte était tenue 365 jours par an.

Madame Le Maire annonce que le dispositif sera maintenu durant son mandat.

Monsieur BILLOUT s'en réjouit. Par ailleurs, il indique qu'il est stupéfait de constater que son adresse e-mail attribuée par la mairie est dotée d'un suffixe « .opp », alors que tous les élus avaient une adresse e-mail uniquement nominative. Il trouve cela totalement discriminatoire, et complètement inutile sauf à les inscrire dans un rôle de totale opposition. Il ajoute que cette nouvelle adresse prive par ailleurs, les trois élus de son groupe de leur historique de messagerie. C'est la raison pour laquelle il demande solennellement à Madame le Maire de revenir à des choses plus consensuelles et de laisser, y compris pour l'ensemble des autres élus, la même adresse e-mail qu'auparavant. Dans le cas contraire, il serait dans l'obligation de saisir le tribunal si sa demande n'était pas accueillie favorablement. Enfin, il annonce qu'il défendra les droits de l'opposition, que les droits de l'opposition et tous les droits de l'opposition.

Madame Le Maire répond qu'elle entend les remarques de Monsieur BILLOUT et qu'elle procédera aux ajustements nécessaires.

Monsieur BILLOUT demande à Madame Le Maire comment elle souhaite être appelée suite à ses nouvelles fonctions.

Madame le Maire répond qu'elle considère que « Maire » est une fonction et que l'on devra l'appeler « Madame le Maire ». Elle ajoute qu'elle considère que la condition féministe a peut-être des combats plus honorables que celui de se battre pour une lettre.

Madame Le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Madame le maire conclut la séance par un discours :

*Mesdames Messieurs les élus de Nangis,
Et surtout chères Nangissiennes et chers Nangissiens,*

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'exprime devant vous ce soir et je tiens tout d'abord à remercier les électrices et les électeurs d'avoir en leur majorité décidé de nous faire confiance, de confier la gestion de notre ville à la liste que j'ai eu la responsabilité et le bonheur de conduire, Agir Ensemble pour Nangis. Nous en sommes profondément honorés.

Dans un contexte très particulier et après un entre-deux tours de plus de 3 mois, on peut regretter une participation plus faible qu'à l'accoutumée. Mais cette participation est bien supérieure aux moyennes départementales et nationales.

L'enjeu était très fort pour Nangis et ce taux de participation montre que les Nangissiens s'intéressent à la vie de leur commune et à son avenir.

Je tiens à remercier les membres du conseil municipal nouvellement installé qui m'ont accordé leur confiance et je veux également féliciter les adjoints au maire pour leur belle élection. Nous voici nommés pour écrire un nouveau chapitre de l'histoire de notre commune.

Et je m'adresse maintenant aux services de la ville de Nangis, aux agents de la collectivité pour les remercier notamment d'avoir préparé cette salle et cette séance de conseil municipal qui n'est pas ordinaire. Je souhaite dire à chacun que ce qui nous motive c'est l'intérêt de la ville et de ses habitants. Nouveaux élus et agents partagent

donc le même souci de bien faire pour la ville. Bien sûr, nous avons été élus sur un programme et nous ferons tout pour le mettre en œuvre. Ce programme est différent de celui qui était défendu par la précédente majorité. Mais c'est en confiance dans l'intérêt de la continuité du service rendu aux Nangisssiens que tous, moi-même, maire, les adjoints et l'ensemble des élus, nous allons travailler avec les services communaux.

Je voudrais maintenant avoir une pensée particulière pour deux anciens élus de cette commune Pierre Alain Carré et Rosemarie Laffont qui nous ont accompagné il y a plusieurs mois au début de cette campagne et qui nous ont quitté sans pouvoir partager avec nous la joie de la victoire.

J'associerai ensuite à mes remerciements bien évidemment tous les membres de la liste que je suis fier d'avoir conduite et qui n'ont pas été élus. Certains d'entre eux rejoindront peut-être le conseil municipal en cours de mandat. Et je sais leur volonté, leur enthousiasme et nous continuerons à travailler avec eux régulièrement pour qu'ils nous apportent leurs connaissances. Je sais pouvoir compter sur eux.

Aux élus d'opposition, je veux assurer qu'ils auront les moyens nécessaires pour travailler, dans un esprit constructif, tout au long des 6 années de leur mandat, comme la loi le prévoit. Et je tiens à remercier les élus de la majorité sortante pour leur engagement tout au long de ces années au service des Nangisssiens.

Nous sortons d'une bataille longue et rugueuse. Nous ne parlerons pas des plaintes que nous avons déposées puisqu'elles sont en cours et que nous avons foi en la justice.

Nous sommes fiers de cette campagne que nous avons menée, bâtie sur des propositions, un projet ambitieux et dans le respect des électeurs comme de nos adversaires. Nous sommes les élus de tous les Nangisssiens, sans distinction aucune et nous veillerons au respect de chacune et chacun dans la recherche de l'intérêt collectif en prenant garde au maintien de la cohésion nangisssienne.

Je voudrais partager avec vous cette citation rapportée par une famille qui nous félicitait :

« Que la force nous soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé et le courage de changer ce qui peut l'être mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre. » Voilà ce qui va nous guider.

Nous savons combien la tâche qui nous attend est grande et nous sommes déjà au travail sur les thèmes prioritaires comme la sécurité. La réalité est certainement plus nuancée que telle que décrite par mon prédécesseur.

Nous savons que tout ne se fait pas en un jour. Nous commencerons par dresser un état des lieux précis. Nous sommes en juillet, et le budget pour l'année n'a pas encore été voté. Il ne reste plus que 6 mois à l'année 2020 qui sera, par la force des choses, une année de transition.

La semaine prochaine aura lieu l'élection du conseil communautaire, C'est un échelon de décisions très important où se discutent les projets pour Nangis tels que le développement économique sur le site de Nangis Actipôle ou la maison de santé et vous pouvez compter sur nous pour y peser afin d'orienter les décisions dans le sens de notre programme, celui que vous avez majoritairement choisi.

Notre engagement et notre détermination ont su nous guider et vous convaincre tout au long de cette campagne. Nous abordons une autre étape, que nous savons difficile et c'est avec beaucoup d'humilité que nous commençons notre mandat. Nous entrons dans de nouvelles fonctions et vous pouvez compter sur notre dévouement. Le résultat de dimanche renforce notre volonté.

Je donnerai maintenant une touche plus personnelle à mon propos.

Si je m'en réfère au discours introductif d'Armand de Maigret, il y a très longtemps que Nangis n'avait pas choisi comme premier édile l'une de ses enfants. Fréquentant cette salle comme de nombreux Nangisssiens depuis mon enfance, petite fille apprenant à valser ici lors des banquets de Rhin & Danube, association d'anciens combattants chère à mon cœur, ou musicienne avec l'harmonie municipale, je n'aurais pas imaginé à l'époque, ma place dans le conseil de ce soir. Je suis fier du chemin parcouru et je remercie du fond du cœur tous ceux qui ont contribué à ma formation, mes instituteurs de l'école des Rossignots, mes professeurs du collège Barthélémy puis du lycée mais surtout mes parents, mes grands-parents, et je sais que là-haut ma mère et mon grand-père, que

certains d'entre vous ont connu, sont pour beaucoup dans mon engagement d'aujourd'hui et veillent sur moi. L'un comme l'autre, très investis dans leur vie professionnelle et associative pour Nangis m'ont montré le chemin. Je m'inscris dans leurs pas, même si la nature de notre engagement, cette fois politique, est différent.

Je voudrais également remercier tous ceux qui ont cru en nous alors que le résultat était bien incertain. Leur soutien était précieux. Cette élection est le fruit du travail d'une équipe, mais résulte aussi de la mobilisation de nombre d'entre vous.

Vous avez devant vous ce soir l'équipe qui aura à cœur de tenir ses engagements, de rendre Nangis plus attractive et les Nangis siens fiers de leur commune. Nous sommes à votre écoute.

Pour conclure, je voudrais remercier mon équipe élargie pour la confiance que chacun m'a accordée, pour leur enthousiasme et leur volonté et surtout pour le travail qu'ils ont accompli jusqu'à maintenant. Merci aussi à leurs familles pour leur soutien et leur compréhension. Un grand merci en particulier à mon papa pour son dévouement et à mes enfants je dirai que je sais compter sur leur tendresse et leur amour pour me soutenir dans mes nouvelles fonctions.

Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons partager de pot de l'amitié ensemble ce soir en raison de l'application du protocole sanitaire mais je tiens sincèrement et chaleureusement à vous remercier de votre présence. Je vous invite à être aussi nombreux pour les prochains conseils !

Soyez assurés de notre détermination et de notre volonté de travailler pour changer NANGIS.

VIVE NANGIS !

*Madame le Maire,
Nolwenn LE BOUTER*



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.